BULLETIN MUNICIPAL 2017

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Comme chaque année nous vous distribuons le bulletin d'information municipale.

Un grand merci à tous ceux qui ont assuré la conception et la réalisation de ce document.

Depuis bientôt un an, nous avons pu suivre une actualité politique intense relayée à longueur de journée par la télévision. On a voté, revoté et rerevoté, souhaitons que la nouvelle majorité réussisse, et que la baisse des dotations aux communes ne soit pas trop importante.

Nous avons aussi subi la fusion des communautés de communes. Verneugheol fait partie dorénavant de la communauté de communes CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS.

Plus de 13000 habitants, 36 communes, le conseil communautaire est composé de 51 délégués. Il est donc très difficile de se faire entendre.

Pour harmoniser la fiscalité, une des conséquences de cette fusion va se traduire par une augmentation significative du taux des taxes foncières perçues par la communauté de communes.
Le tarif du service d'aide à domicile va aussi être revu à la hausse.

Tous ces bouleversements et les déficits que l'on nous annonce vont diminuer notre capacité à obtenir des subventions pour l'investissement.

Nous avons cependant en projet l'aménagement des allées du cimetière. Pour pouvoir déposer des demandes de financement à l'automne, le conseil municipal étudie plusieurs solutions de revêtement. Nous sommes ouverts à toutes vos suggestions, si vous avez visité un cimetière où il a été réalisé des travaux bien réussis, merci de nous le signaler. Comme le souligne un conseiller, il est important de bien réussir l'aménagement du cimetière car c'est l'endroit où on passe le plus de temps.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants.

En cette période estivale, je souhaite de bonnes vacances à toutes celles et ceux qui en profitent, bon courage aux personnes qui travaillent mais aussi à celles et ceux qui rencontrent des difficultés.

Pour finir, je veux féliciter les présidentes et présidents et les membres bénévoles de nos associations pour leur dévouement, leur discrétion et leur bienveillance.

Conseil Municipal

Bernard THOMAS, Maire

Adjoints

Odette LEGOY
Marc BOURRAND
André DÉTIANGE

Conseillers municipaux

Alexandra DE ROOIJ
Stéphanie DEVEDEUX
Isabelle MICHON
Sarah PERRIER
Daniel BOUYON
Jean-Baptiste LEGOUEIX
Jean-Louis RICHIN

♦♦♦♦♦

Délégués commissions

• Communauté de Communes SIOULET-CHAVANON :
Bernard THOMAS

• C.C.A.S.
Odette LEGOY
Isabelle MICHON
Alexandra DE ROOIJ
Daniel BOUYON

• S.I.E.G. du Puy-de-Dôme :
Jean-Baptiste LEGOUEIX
André DÉTIANGE

• S.M.A.D. des COMBRAILLES :
Odette LEGOY
Bernard THOMAS

• S.M.C.T.O.M. HAUTE-DORDOGNE :
André DÉTIANGE
Marc BOURRAND
Alexandra DE ROOIJ
Stéphanie DEVEDEUX

• Commission communale des travaux :
Marc BOURRAND
André DÉTIANGE
Jean-Louis RICHN
Isabelle MICHON

• Commission communale des forêts :
André DÉTIANGE
Daniel BOUYON
Odette LEGOY
Bernard THOMAS

• Commission d'appels d'offres :
Président : Bernard THOMAS
Titulaires :
Isabelle MICHON
André DÉTIANGE
Jean-Baptiste LEGOUEIX

Suppléants :
Sarah PERRIER
Alexandra DE ROOIJ
Jean-Louis RICHN

♦♦♦♦♦

Associations

Germain DÉTIANGE Président du Club des Vergnes

Sophie BÉRAUD Présidente du Comité des fêtes

Marc BOURRAND Président du club ULM « Les Ailes Verneugheoloises »

Jean-Paul MICHON Président du club d'astronomie « LES PLEIADES »

Guy COMBAS Président de la société de chasse LA FRATERNELLE

Cédric GUILLOT Président de l'association des Parents d'Elèves HERMENT-VERNEUGHEOL

Sarah PERRIER Présidente de l'association « Les Ecuries de Fayat »

♦♦♦♦♦

Heures d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

♦♦♦♦♦

Heures d'ouverture de la déchetterie :

Lundi et mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Samedi de 8h30 à 13h.

Fermeture les jours fériés.

ETAT CIVIL 2016

Naissances :

Nina GERARD
Athénaïs BERTHIN
Nathan BRUNEL

Décès :

Paul Marius Georges CHEVALIER
Danielle Christiane LASSUS
René Lucien LEDIEU
Brigitte Lucienne LIPMAN épouse ASTRE

DÉCÈS

Personnes domiciliées hors commune, inhumées à Verneugheol.

Renée CHEVALIER
Décédée à USSEL le 20 février 2016

André BONNET
Décédé à EYGURANDE le 06 mai 2016

Jacques GUILLEY
Décédé à CEBAZAT le 31 mai 2016

Octave MICHON
Décédé à GIAT le 14 juillet 2016

Roland SIBIAL
Décédé à LEMPDES le 25 décembre 2016

Jacques HOLLE
Décédé à USSEL le 29 décembre 2016

Réalisé et en cours

Le Bourg

L'aménagement du bourg est terminé. Des ralentisseurs rendent la traversée moins dangereuse et un radar pédagogique est installé à l'entrée en venant d'Herment

Le monument aux morts a été nettoyé et les lettres repeintes

L'entrée de la salle des fêtes est ouverte afin de permettre l'accès du public aux toilettes.

Des travaux pour l'accessibilité handicapés ont concerné l'école, la salle des fêtes et l'église

Trabatergue

L'assainissement collectif est en cours. La station d'épuration est située sur la partie sectionale au croisement du village des Poux. Cet important chantier a bloqué la départementale plusieurs semaines et les gens de passage ont, parfois, été déroutés par la signalétique approximative des travaux.

Nous avons eu à regretter par trois fois la coupure du câble téléphonique. La réparation s'est faite généralement en 48 h, rapide, sauf pour les usagers concernés qui se sont vu privés de téléphone, internet et télévision.

Les plans dont disposait l'entreprise étaient inexacts ou illisibles.

Ce sera le dernier village qui pourra bénéficier de ce type d'assainissement. En effet les subventions ne sont plus qu'accordées à l'assainissement individuel. La communauté de communes aide les particuliers à monter les dossiers qui doivent être déposés à la préfecture.

D'autre part, les stations d'épuration existantes ont été expertisées apportant un résultant satisfaisant que ce soit au niveau des effluents rejetés ou de l'entretien des ouvrages.

Chez Gaillot

Le tournant situé au milieu du village était difficile d'accès pour les camions et autres gros engins. Il a donc été décidé, avec l'accord des riverains, de l'élargir.

Les rivières

Le chantier d'insertion créé par notre ancienne communauté de communes Sioulet-Chavanon continue le nettoyage de la Ramade. Il est demandé aux propriétaires, à qui incombe normalement cet entretien, de fournir une aide pour retirer les branches.

Nous espérons qu'il pourra en être fait de même pour le Sioulet malgré le peu de finances dont dispose notre nouvelle Communauté de communes.

Protection des sources

La gestion de l'eau potable est gérée par notre commune ce qui nous permet d'avoir un tarif particulièrement bas : 1€ le m3. Montant minimum obligatoire pour obtenir des subventions

Le château d'eau est alimenté par 3 sources situées au Montely , aux Granges (commune d'Herment) et à Pierre Blanche est et ouest (commune Saint Etienne des Champs)

Cette année a été marquée par de nombreuses fuites réparées par l'agent communal ce qui a entrainé quelques coupures.

Pour répondre à la réglementation nous avons dû acheter le périmètre immédiat. Celui-ci sera sécurisé comme vous le montre le document si dessous

En 2020 la compétence est transférée à la nouvelle Communauté de communes. Espérons que nous pourrons garder notre indépendance et ne pas dépendre des fournisseurs institutionnels ce qui aurait pour conséquence une augmentation du tarif

Trois zones de périmètres sont définies par l'article R 1321-13 du CSP.

Un périmètre immédiat obligatoire.

Il s'agit du terrain « autour du point de prélèvement » qui doit être entouré d'une clôture et propriété de la collectivité exploitant le captage.

Article R1321-13 du Code de la Santé Publique : A l'intérieur du périmètre de protection immédiate, dont les limites sont établies afin d'interdire toute introduction directe de substances polluantes dans l'eau prélevée et d'empêcher la dégradation des ouvrages, les terrains sont clôturés, sauf

dérogation prévue dans l'acte déclaratif d'utilité publique, et sont régulièrement entretenus. Tous les travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols y sont interdits, en dehors de ceux qui sont explicitement autorisés dans l'acte déclaratif d'utilité publique.

Un périmètre rapproché obligatoire sauf si le périmètre immédiat est suffisant

Il s'agit d'une zone délimitée par l'hydrogéologue dans laquelle sont interdits ou réglementées certaines installations et activités.

C'est un secteur plus vaste pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.

Un périmètre éloignée facultatif (selon les caractéristiques hydrogéologies de la ressource)

Verneugheol n'est pas concerné par ce périmètre

C'est une zone plus vaste, correspondant à la zone d'alimentation du captage.

« A l'intérieur du périmètre de protection éloignée, peuvent être réglementés les travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols qui, compte tenu de la nature des terrains, présentent un danger de pollution pour les eaux prélevées ou transportées, du fait de la nature et de la quantité de produits polluants liés à ces travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols ou de l'étendue des surfaces que ceux-ci occupent ». (Article R1321-13 du CSP)

Études et procédures préalables

Pour déterminer ces périmètres une étude a été au préalable réalisée par un bureau d'étude à la demande de la collectivité désirant exploiter le captage sur les caractéristiques géologiques et hydrogéologiques du secteur aquifère concerné ou sur les caractéristiques du bassin versant concerné, sur la vulnérabilité de la ressource et sur les mesures de protection à mettre en place, prévue .

Ces éléments avec d'autres informations, concernant le point de prélèvement, sont regroupés dans un dossier de procédure d'autorisation de captage transmis au Préfet.

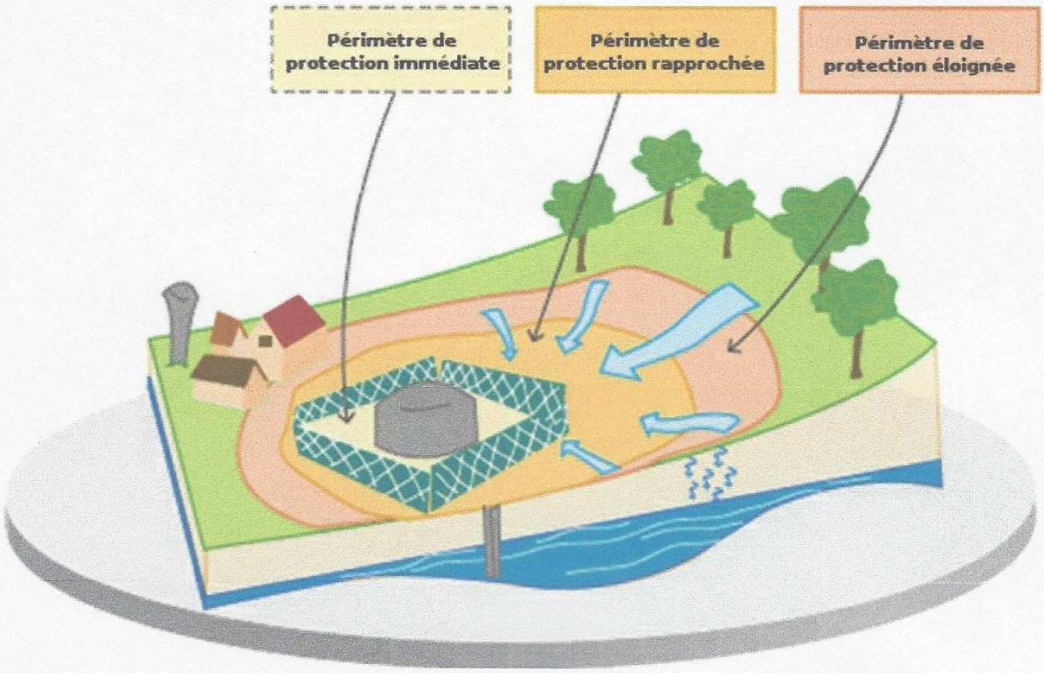

Les zones Humides

Le Conseil Municipal a validé le recensement des zones humides de notre commune effectué par les ingénieurs du SMAD en tenant compte des remarques faites sur le livre ouvert en mairie.

En Projet

Entretien des voieries

Des demandes de subvention ont été demandées pour la réfection des voiries :

- Route de Coussat à Feydet
- Route de Coussat à Chez Gaillot
- Route de Fayat à Chatonnier
- Chemin de Teissonières au Moulin du Souchal
- Route de Barmontel à la Gagnerie
- Chemin des Collanges
- Traversée et impasses de Coussat
- Route des Aymards

Les réalisations seront effectuées selon le montant des subventions et les urgences

Le ligne EDF

Le parc de panneaux solaires en projet sur le site de Chadeau implique la traversée de notre commune pour atteindre le point de livraison situé à Voingt. Il s'agira d'un raccordement enterré .

Pour que le projet aboutisse, le prestataire demande de valider ses propositions sachant que celles-ci concernent des chemins communaux et des terrains privés. Le refus de certains villages et propriétaires ont une incidence importante sur le trajet qui s'en trouve chaque fois modifié.

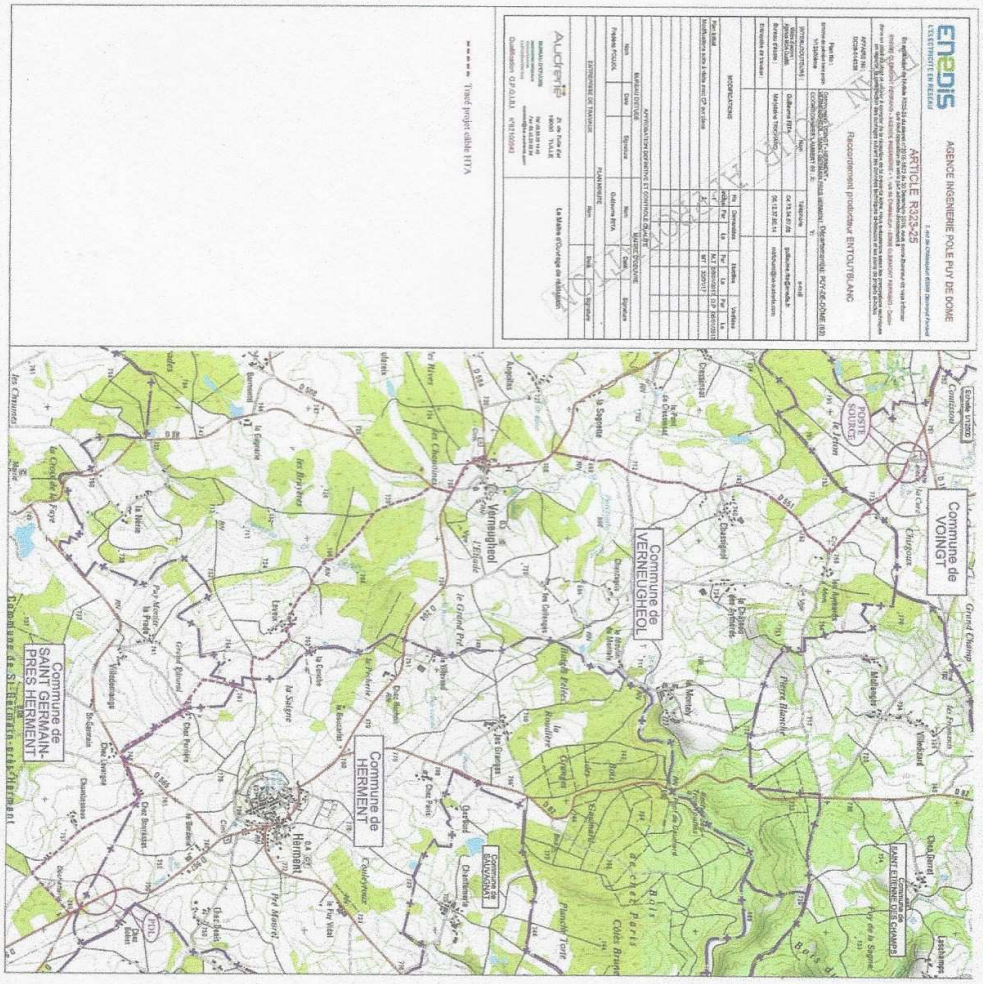

Cette carte présente le projet initial proposé

La nérie

Une partie des terrains sectionnaux va être débroussaillé et transformé en une pâture qui sera louée

Le cimetière

Il est interdit d'utiliser des produits chimiques pour désherber les allées, de plus, les orages violents les ont ravinées. Le conseil réfléchit pour les refaire en goudron ou autre avec des drains pour l'évacuation des eaux. Sachant que cette solution, bien que coûteuse, est la plus pérenne.

Les permanences utiles

Permanences des assistantes sociales du conseil départemental 04.73.77.35.87

Pontaumur	Les mardis de 9h-12h	Sans rdv
Herment	4ième jeudi de chaque mois	Avec rdv
Giat	1er et 3ième jeudi de chaque mois	Avec rdv
Bourg Lastic	1er mardi de chaque mois	Avec rdv

Les permanences à Rochefort Montagne : Chambre d'agriculture 04.73.65.92.69

Conseiller MSA : Tous les mardis de 9h00 à 12h00 sans rdv

Conseiller d'entreprise : 1er mardi de chaque mois de 9h00 à 12h00 avec rdv

Conseiller SAFER et conseiller transmission : 2ième mardi de chaque mois de 9h00 à 16h30 avec rdv

Le savez-vous ?

Gestion des déchets

Un point propre existe sur la route entre Verneugheol et Herment. Nous avons également la déchèterie située à la sortie d'Herment en direction de Bourg Lastic.

Un point relais situé sur le parking de Huit à Huit à Giat permet de collecter les vêtements.

Le point propre ne doit recevoir que les déchets auxquels il est destiné : verres, cartons, plastiques

Si le dimanche après-midi il vous prend envie de vous débarrasser de votre literie ou de votre frigo, vous êtes prié de les transporter à la déchèterie en semaine ou le samedi matin. L'employé municipal n'a pas vocation de le faire à votre place.

D'autre part, Il est intolérable de trouver dans nos bois et nos chemins des bouteilles, plastiques et autres déchets non dégradables. Soyons citoyens et exemplaires.

Rappelons qu'une telle conduite est verbalisable.

Si vous avez une difficulté pour vous débarrasser de vos déchets, vous pouvez toujours contacter un conseiller qui se fera un plaisir de vous renseigner.

Les tiques

Les tiques vivent dans les forêts et les prés et se nourrissent du sang de leur hôte. Ils sont susceptibles de transmettre des maladies, dont les plus à craindre sont la maladie de Lyme et la méningo-encéphalite, aux animaux et aux hommes. Face à ce risque, il est primordial d'enlever rapidement une tique en cas de morsure. Mais attention, pas n'importe comment !

Vous avez été piqué par une tique. Pas de panique, la maladie de Lyme n'existe peut-être pas dans votre région. Mais il est néanmoins urgent de l'enlever le plus vite possible, si possible dans les 12 à 36 heures qui suivent la morsure.

Attention à procéder avec calme et délicatesse sous peine de voir la tique régurgiter et ainsi accroître les risques d'infection. Plus clairement, le risque est que la tique "vomisse" ses bactéries à l'origine de la maladie sous la peau de l'hôte.

Site internet

Si vous voulez être averti des nouveautés parues sur notre site internet, vous devez vous inscrire à la liste de diffusion

TAXES LOCALES

• Taxes d'habitation

Taux : 7.35
Produit fiscal attendu : 19 367 euros

• Taxes foncières pour bâti

Taux : 10.76
Produit fiscal attendu : 17 948 euros

• Taxes foncières pour non bâti

Taux : 94.30
Produit fiscal attendu : 40 078 euros

ETAT DES SECTIONS AU 1er JANVIER 2017

ANGOILAS	117 227.09 €
LES AYMARDS	97 371.48 €
CHASSIGNOL	416.65 €
CHATONNIER	58 646.62 €
COUSSAT	124 813.81 €
CRESSENSAT	2 164.59 €
FAYAT	55 526.42 €
GLUFAREIX	3 684.17 €
LA JASSAT	- 1 876.14 €
LAVEIX	- 79.13 €
LA LIGNIÈRE	3 008.80 €
LE MONTELY	5 544.67 €
LA NÉRIE	8 571.01 €
RIBIÈRAS	59 362.58 €
TEISSONNIÈRES	39 510.88 €
TRABATERGUE	64 176.91 €
VERNEUGHEOL	15 181.37 €

Budget CCAS

Le budget du CCAS a été clôturé.
Le résultat de clôture de 1 135.54 a été intégré au budget principal :

♦♦♦♦♦

Budget TRANSPORT SCOLAIRE

Résultats de fonctionnement 2016

Dépenses	12 322.18 €
Recettes	17 929.37 €
Excédent antérieur	21 935.60 €
Résultat de clôture	27 542.79 €

Résultats d'investissement 2015

Dépenses	
Recettes	
Excédent antérieur	28 627.48 €
Résultat de clôture	28 627.48 €

♦♦♦♦♦

Budget EAU

Résultats de fonctionnement 2016

Dépenses	39 048.24 €
Recettes	37 630.54 €
Excédent antérieur	28 813.76 €
Résultat de clôture	27 396.06 €

Résultats d'investissement 2016

Dépenses	5 134.60 €
Recettes	8 023.56 €
Excédent antérieur	54 115.59 €
Résultat de clôture	54 004.55 €

♦♦♦♦♦

Tarifs 2016/2017

• *Vente de l'eau* : 0.53 euros/m3
• *Forfait compteur habitations et bâtiments divers : 56.40* euros
• *Forfait compteur pour les pâtures* : 28.20 euros

Budget ASSAINISSEMENT

Résultats de fonctionnement 2016

Dépenses	9 386.17 €
Recettes	13 128.51 €
Excédent antérieur	73 409.69 €
Résultat de clôture	77 152.03 €

Résultats d'investissement 2016

Dépenses	18 148.37 €
Recettes	10 035.76 €
Excédent antérieur	6 319.04 €
Résultat de clôture	- 1 793.57 €

♦♦♦♦♦

Tarifs 2016/2017

• *Vente de l'eau* : 0.55 euros/m3
• *Forfait annuel* : 70.00 euros

Budget Principal
Résultats de fonctionnement 2016

Dépenses	321 730.98 €
Recettes	411 381.12 €
Excédent antérieur	616 876.64 €
Résultat de clôture	706 526.78 €

Résultats d'investissement 2016

Dépenses	60 313.89 €
Recettes	278 241.55 €
Déficit antérieur	126 314.16 €
Résultat de clôture	91 613.50 €

Résultat de l'exercice 2016 : 798 140.28 €

♦♦♦♦♦

Travaux réalisés en 2016
Accessibilité des bâtiments publics : 14 593.04 euros

Subventions reçues en 2016
Plan d'Aménagement de Bourg
Conseil départemental : 37 354 euros
DETR Etat : 31 901 euros
Ministère de l'Intérieur : 8 800 euros

Voirie communale 2015
DETR Etat : 16 810 euros

Travaux Ad'AP
DETR Etat : acompte de 1 148 euros
La loi du 11 février 2005 dite « Loi handicap » impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), catégories de 1 à 5, disposent d'un diagnostic accessibilité et soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap.
Le gouvernement a mis en place par voie d'ordonnance les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Travaux et subventions prévus en 2017

• Voirie communale 2017 :
Subvention du Conseil départemental : 20 % sur 194 525 €

• Restauration du monument aux Morts : 2 995 €
Subvention de l'ONAC : 599 €

• Mise en conformité des périmètres de protection des captages : 32 868 euros
Subvention du Conseil départemental 20 % : 6 574 €
Subvention de l'agence LOIRE-BRETAGNE 60 % : 19 720.80 €

• Assainissement collectif de TRABATERGUE :
Réseaux : 124 000 euros
Subvention du Conseil départemental : 31 500 €
Station d'épuration : 38 038 euros
Subvention du Conseil départemental : 10 500 €

• Etude diagnostique et actualisation du zonage d'assainissement collectif : 18 800 euros
Subvention du Conseil départemental 20 % : 3 760 €
Subvention de l'agence LOIRE-BRETAGNE 60 % : 11 280 €

INFORMATIQUE :

La mairie met en libre-service un ordinateur sous Windows 8 aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Notre site WEB dont l'adresse est : **http://verneugheol63.e-monsite.com/** vous permet de suivre les événements de notre commune et d'obtenir de nombreux renseignements, n'hésitez pas à le consulter.

✦✦✦

RANDONNEE

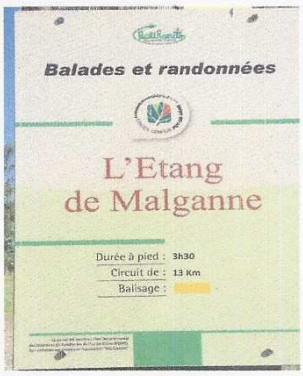

Une fiche de randonnée éditée par l'office de tourisme des Combrailles concerne notre commune pour un parcours de 13 kms passant par l'étang de Malganne.

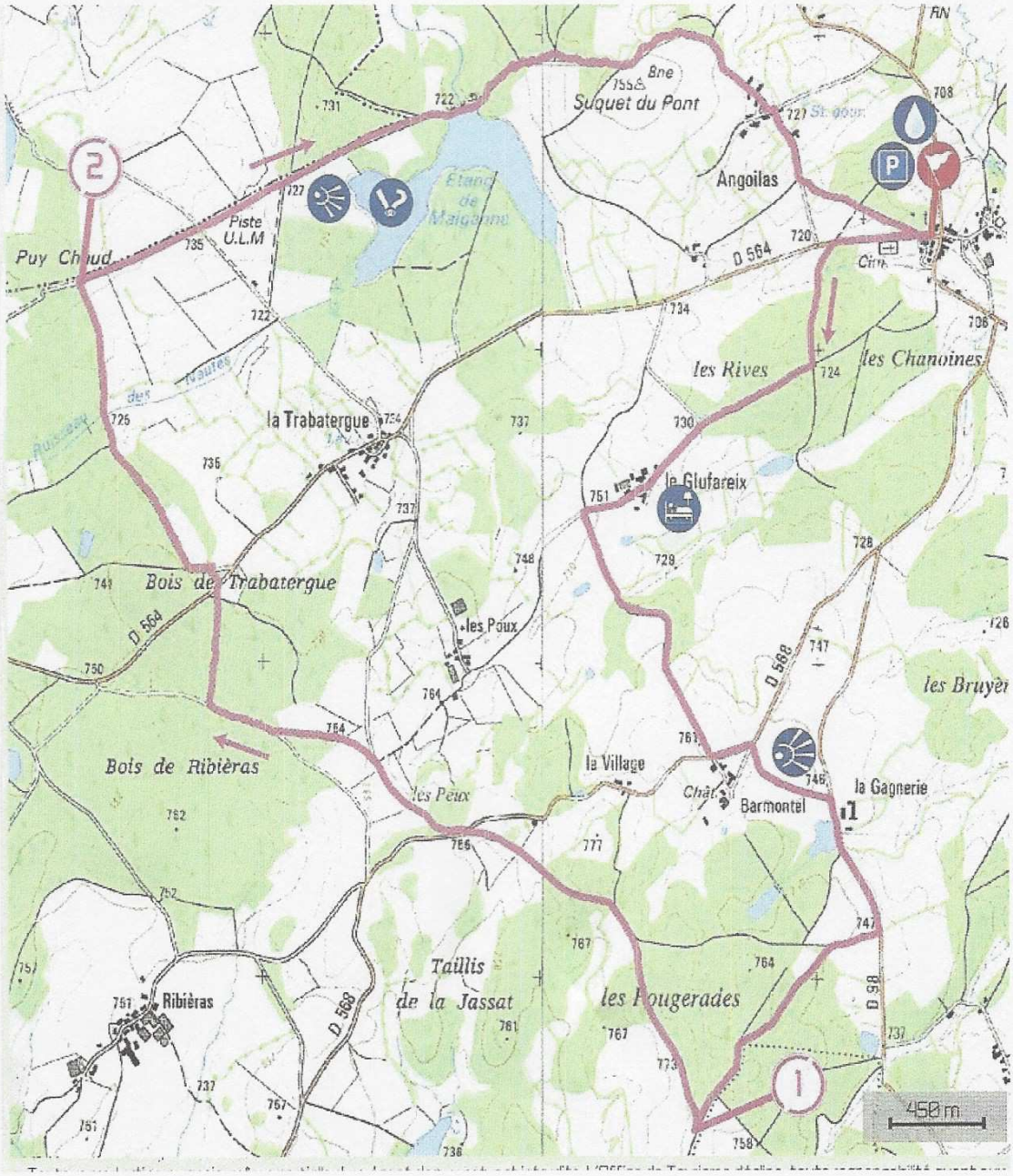

Bibliothèque

Dépôt de Verneugheol

Bonjour à tous, amis lecteurs... ou non,

Depuis 6 ans, un dépôt de livres est en service à la mairie de Verneugheol.

Jean-Paul et Christiane assurent les permanences tous les vendredis de 14 à 15 h.

Nous vous rappelons que ce service est gratuit, accessible à tous et prend en compte toutes vos envies : toutes sortes de livres, romans ou autres, DVD, CD, Classiques pour les scolaires, documentaires...

Grâce au réseau de lecture public de la nouvelle Communauté de Communes, à la bibliothèque de Messeix et à la médiathèque départementale, nous pouvons mettre à votre disposition tout ouvrage que nous n'aurions pas en stock. Des milliers de titres sont à votre disposition.

Pour toute personne dans l'impossibilité de se déplacer, nous pouvons assurer le portage de livres ou autres, à domicile.

La lecture c'est du plaisir, de l'aventure, de l'évasion de l'esprit, l'oubli du temps qui passe et des soucis, la connaissance à partager lors de vos visites, les Vendredis après midi.

Nous remercions toutes les personnes qui adhérent au réseau et encourageons tous ceux qui voudraient nous rejoindre. Pour que ce dépôt puisse continuer, nous vous espérons très nombreux.

A bientôt et bienvenue à tous.

Jean-Paul, Christiane et toute l'équipe coordinatrice.

Club Les Pléiades

En 2017, le club propose des diaporamas et observations suivant la météo du moment et l'actualité astronomique :

Samedi 18 mars..... Assemblée Générale et galette

Lundi 19 Juin.....Accueil des enfants de l'école, présentation du système solaire par Christiane à la salle des fêtes en vue de la construction d'une maquette

Samedi 15 juillet..... » Les Merveilles de l'Univers » & observation : Jupiter, Saturne, M27

Vendredi 28 juillet.... NUIT DES ETOILES > Accueil des enfants du Centre de Loisirs, observations aux instruments

Samedi 29 juillet.....NUIT DES ETOILES > Diaporama/conférence : « Les Terres Habitables »

Samedi 12 août.....Soirée diaporama/observation à l'étang de Chaux

Samedi 23 septembre...Conférence/diaporama

28, 29 & 30 Septembre... NUITS ETOILEES D'AUVERGNE à Chatel-Guyon

CLUB DES VERGNES

Le club des Vergnes, qui rassemble les aînés, occupe une place importante dans la vie sociale de la commune :

Le nombre d'adhérents en 2017 est de 80

La plupart des manifestations qui ont été organisées ont rencontré du succès (loto, bal, repas)

- ***Rappel des manifestations passées :***

  - Loto du **8 Janvier**
  - Théâtre du **12 février** à la salle des fêtes
  - Thé dansant du **9 avril** à la salle des fêtes
  - Repas de printemps du dimanche **22 Avril** à la salle des fêtes
  - Voyage en Ardèche les **13 & 14 Juin**
  - Bal de la Fête Patronale du **25 Juin** à la salle des fêtes

D'autres festivités ou activités sont prévues pour le 2ème semestre 2017 :

  - Sortie en Dordogne (Le Bournat) le **12 septembre**
  - Repas d'automne le **14 Octobre**
  - Thé dansant du **Dimanche 13 Novembre**
  - Thé dansant du **12 Novembre** à la salle des fêtes

Ecole de Verneugheol – Classe de mer

Le Phare de Chassiron

La classe de mer de l'école a eu lieu du lundi 12 juin au vendredi 16 juin au centre de la Jaudonnière situé sur l'île d'Oléron.
Les 23 élèves étaient encadrés par leur maître Jean-Paul et par trois parents d'élèves accompagnateurs.

L'objectif de cette classe de mer était de faire découvrir le milieu maritime et de leur faire vivre ensemble ces moments forts du séjour à savoir le trajet, les activités, les visites et l'hébergement.

L'Hermione

Du lundi au vendredi, les élèves ont pu découvrir le port de la Cotinière, le phare de Chassiron, l'aquarium de La Rochelle,

l'Hermione, la Corderie Royale, le Musée de l'Huître et faire la traditionnelle promenade en mer autour de Fort Boyard.
La pêche à pied dans les rochers a ravi tout le monde et a clos cette semaine riche en émotions et en souvenirs.

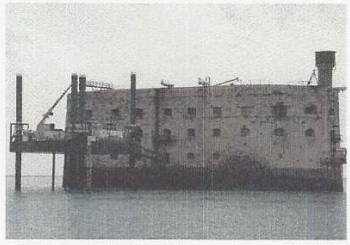

Fort Boyard

Comité des fêtes de Verneugheol

En ces temps difficiles où les frontières de nos territoires s'éloignent et où l'extrême ruralité nous touche particulièrement, il est bon que nos associations communales se mobilisent pour continuer d'affirmer notre identité. Notre commune est riche d'une diversité d'associations. Aussi au comité, nous essayons de proposer des animations complémentaires à celles des autres et ainsi chacun peut trouver une petite sortie agréable à faire sur notre commune !

Le comité des fêtes a changé, a rajeuni mais continue de se mobiliser pour vous !

Traditionnellement, nous proposons 2 bals pour les jeunes dans l'année, l'un au printemps, l'autre en décembre.

En 2016, nous avons organisé avec succès une belote à l'automne à la place de l'aligot et nous recommencerons en 2017.

Le plus important pour nous est l'organisation de la fête patronale fin juin. En 2017, comme à l'accoutumée, nous avons proposé, avec le Club des vergnes, des animations gratuites pour chaque tranche d'âge de la population (sauf pour les plus petits), de l'apéro-concert au spectacle de country en passant par les bals gratuits, années 80 le vendredi, pour les jeunes le samedi et pour les séniors le dimanche ! La pétanque a réuni 36 équipes et le repas 120 convives.

Ce fut une très belle fête, qui n'aurait pas pu vous être ainsi proposée sans les subventions communales.

Notons aussi une petite évolution dans le fait que le comité s'associe à l'amicale laïque de Saint-Germain-Près-Herment dans le partage de matériel et une entraide amicale lors des manifestations !

Bien entendu, le comité accueille toute personne voulant s'investir pour animer notre commune (Contacter Emilie 0667613348 ou Yoann 0642235624)

Pour que vive Verneugheol, nous vous invitons à participer activement aux diverses animations qui vous sont proposées tout au long de l'année!

Les ailes Verneugheoloises

Le club possède un ULM 3 axes Rans Coyote biplace équipé d'un moteur de 80 CV et d'un parachute (parfaite sécurité pour l'avion et les passagers). Nous sommes 3 pilotes qui l'utilisent aussi régulièrement que possible, surtout le week-end car les militaires n'aiment pas la concurrence avec leur Rafale. Nous avons également la visite d'aéronefs venus de toute la France.

Nous pratiquons régulièrement des vols d'initiation et en particulier le survol de la chaîne des volcans est le « must » de notre activité.

Nous sommes à votre disposition pour un baptême de l'air avec survol de la région. Pour cela, vous pouvez nous contacter aux numéros affichés sur la photo.

Tarifs : baptême de l'air 30.00€ , heure de vol 80.00€

Association des Cavaliers de Fayat

Comme certain le savent déjà, il n'y a plus d'activité centre équestre aux écuries de Fayat, mais nous souhaitons vivement continuer à faire vivre notre petit lieu dit, en organisant plus fréquemment des rencontres musicales et autres, toujours biensur en relation avec le monde du cheval.

Nous essayons petit à petit d'avoir les fonds nécessaires à l'achat d'un parc d'obstacle qui nous permettrait à terme d'organiser des compétitions sportives officielles sur la structure.

Nous avons en projet d'organiser un concours de pétanque en 2018.

Afin de récolter des fonds nous organisons chaque année la **Rando'zik**, qui allie randonnée et repas concert, cette année nous avons proposé une chasse au trésor qui à beaucoup plu.
Nous remercions toutes les personnes qui nous accompagnent dans cette aventure et qui d'année en année sont toujours présentes.

L' ensemble du bureau tient vivement à remercier la commune pour son soutien.

Destination Combrailles 100 % Auvergne

L'Office de tourisme des Combrailles œuvre aussi pour vous !

- Un agenda mensuel
  Organisateurs, nous relayons vos animations auprès des prestataires, des collectivités, des associations et des estivants des Combrailles. Nous informons aussi la presse : La Montagne ou France Bleu pays d'Auvergne, le Semeur... N'oubliez de nous transmettre les dates, lieux, heures et affiches de vos animations. Valérie attend vos informations ! valerie.leyssene@tourisme-combrailles.fr
- Marchez, découvrez nos Combrailles
  Les plus beaux points de vue, les sentiers cachés, les cascades... 34 fiches randonnée pour parcourir les Combrailles du nord au sud sont réalisées par l'office de tourisme en collaboration avec les collectivités. Les sentiers et les balisages sont entretenus. Elles sont en vente à 1 € dans vos bureaux de tourisme.
- Geocaching : de nouvelles caches à découvrir dans les Combrailles !
  C'est une chasse au trésor à faire en famille, les enfants adorent. Tous les détails sur le site internet
  http://www.tourisme-combrailles.fr/geocaching.html
- Un site internet adapté à tous supports.
  Vous cherchez des activités, des randonnées, des sites à visiter, des idées de sorties, des restaurants... Cliquez et vous aurez des réponses sur www.tourisme-combrailles.fr
- Des espaces d'accueil et des boutiques modernisés
  Afin de mettre en valeur les fiches randonnée ou patrimoine, les livres, les topo-guides, les cartes ou les souvenirs, l'Office de Tourisme a fait l'acquisition de présentoirs et de meubles d'exposition.
- Des vidéos promotionnelles
  En collaboration avec le Comité Régional de Développement Touristique, une vidéo sur la pratique du VTT dans les Combrailles a été tournée au mois de juin et une autre a été réalisée par le SMADC sur la qualité des prestations touristiques des Combrailles. Découvrez-les sur notre chaîne Youtube : https://www.youtube.com/user/tourismecombrailles

- **Une année positive**

L'office de tourisme a reçu **18843 personnes**, une fréquentation en **augmentation de 6 %.** La fréquentation du site internet poursuit sa croissance exponentielle avec 120 000 visites soit une augmentation de plus de 35 % sur l'année.

L'accueil hors murs, une nouveauté, a connu le succès !

Sébastien est allé à la rencontre des estivants dans des points stratégiques comme le gour de Tazenat, le lac des Fades-Besserve, le rond-point de Saint-Ours ou les grandes manifestations. Il a ainsi promotionné les Combrailles et renseigné plus de 2000 personnes.

- **Nos projets 2018**

Création d'un circuit VTT, en toute liberté, d'environ 300 km sur une semaine. Possibilité de faire une demi-boucle. Des propositions d'hébergements sont fournies. Nous attendons les sportifs !
Création d'une application « randonnées sur les Combrailles » pour découvrir leurs richesses, à l'aide de votre smartphone, tout en marchant. Vous n'aurez plus qu'à vous laisser guider !
Et nous poursuivons nos efforts pour améliorer l'accueil touristique et diffuser vos informations touristiques sur l'ensemble des Combrailles. À nous de nous adapter aux tendances actuelles !

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Carsat Retraite & Santé au travail Auvergne

ars Agence Régionale de Santé Auvergne

CLIC "Senior Montagne"

Centre Hospitalier - BP 107 - 2 rue du capitaine Chazotte - 63240 LE MONT DORE
☎ 04.73.65.20.89
Email : clic.senior-montagne@wanadoo.fr
Site internet: www.clicmontdore.fr

VOUS ou un de VOS PROCHES A PLUS DE 60 ANS, LE CLIC VOUS CONCERNE

Le rôle du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) est d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille dans leurs différentes démarches (aides à domicile, aménagement du logement, entrée en établissement ...).

Le CLIC "Senior-Montagne" a également une mission de prévention santé, aussi il organise :

- Des matinées d'activités manuelles : les jeudis matin du 15/12/16 au 16/03/17 à Saint-Sauves.
- Un atelier cuisine : les lundis après-midi du 30/01/17 au 24/04/17 au Mont-Dore.
- Un atelier mémoire : les jeudis après-midi du 16/02/16 au 01/06/17 à La Bourboule.
- Un atelier Taï chi : les lundis après-midi du 06/03/17 au 26/06/17 à Saint Sauves.
- Un atelier initiation informatique : les mercredis après-midi du 08/03/17 au 12/04/17 à Rochefort-Montagne.
- Un atelier nutrition : les mardis après-midi du 04/04/17 au 20/06/17 à Gelles.

Renseignements et inscriptions au CLIC

SMCTOM HAUTE DORDOGNE
4 route de Tulle
63760 BOURG LASTIC
04.73.21.88.46
smctom.hautedordogne@wanadoo.fr
www.smctom-hautedordogne.fr

TRIEZ.....POUR MIEUX RECYCLER

ARTICLE POUR LES COMMUNES
JANVIER 2017

Le SMCTOM de la Haute Dordogne a conduit durant l'année 2016 différentes actions afin de réduire le tonnage des ordures ménagères. En effet le traitement des ordures ménagères au pôle multifilières de VERNEA représente 130 €/T ainsi que pour les encombrants qui sont toujours traités à l'ISDND.

➢ Mise en place d'une benne pour la Ressourcerie La Remise :

Le syndicat a créé un partenariat avec la ressourcerie La Remise située à Saint Maurice Prés Pionsat.
Une benne a été mise en place à la déchèterie de Rochefort Montagne pour accueillir différents objets qui peuvent être réutilisés : équipements électriques et électroniques, des meubles, jouets, vaisselles, vélos, livres, puéricultures…Ces objets doivent être en bon état, ils sont ensuite revendus dans l'une des boutiques de La Remise.

La Remise vous accueille dans ses boutiques :

- **A St Maurice près Pionsat,** route de Roche d'Agoux
  (le vendredi de 14h à 18h30 et le samedi de 10h à 18h30)
- **Aux Ancizes Comps,** Avenue du plan d'eau *(le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 18h30 et le vendredi de 14h à 18h30)*

➢ Mise en place d'une benne bois :

Afin de diminuer les encombrants, une benne pour accueillir le bois a été mise en place dans les 4 déchèteries ainsi qu'à l'ISDND.

➢ Accueil à l'ISDND de Saint Sauves :

L'ISDND de Saint Sauves d'Auvergne accueille désormais les particuliers du lundi au vendredi de 9h à 15h et le samedi de 8h30 à 13h30 pour déposer les déchets verts, les pneus de véhicules légers dégantés et propres, les encombrants, bouteilles verre, bois, ferrailles, cartons, déchets électriques et électroniques.

➢ Mise en place d'une benne Eco Mobilier à La déchèterie de La Bourboule :

Cette benne est destinée uniquement pour le mobilier des particuliers (chaises, canapés, cuisine, literie, meubles, jardin…). Les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés. Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou électricité.

➢ Extension du tri sélectif en bacs de regroupement :

Les communes de Bourg-Lastic, Messeix et Saint Sauves d'Auvergne ont été équipées de bacs de regroupement pour le tri sélectif. Afin de réduire le tonnage des ordures ménagères et augmenter le tri sélectif, d'autres communes seront équipées de bacs jaunes en 2017, 2018 comme Rochefort Montagne, Olby, Tauves, La Tour d'Auvergne…

Le refus de tri ne cesse d'augmenter. Il faut savoir que les refus de tri nous sont désormais facturés 130 €/T.

Rappel sur les consignes :

Vous avez à votre disposition un point d'apport volontaire sur votre commune, pour vous permettre de faire le tri sélectif. Les emballages doivent être mis-en vrac dans les bacs, sans sacs plastiques.

Rappel des consignes :

- ✓ Bac à bande jaune : les bouteilles et les flacons en plastiques avec leurs bouchons (bouteilles de jus de fruit, soda, eau, les flacons produits ménagers et d'hygiène…), les briques alimentaires (jus de fruit, soupe, crème…), les emballages en métal acier/alu (cannettes, boites de conserves, bidon de sirop, aérosol, barquette en aluminium…)
- ✓ Bac à bande bleu pour le papier/carton (propres et secs) : journaux, magazines, prospectus, catalogues, annuaires, enveloppes…
- ✓ Bac à bande verte pour les bouteilles, pots, bocaux en verre.
- ✓ Bac à bande orange pour les huiles de vidange
- ✓ Poubelle rouge pour les piles
- ✓ Un container Le Relais destiné aux vêtements, chaussures, linge de maison (draps, torchons, serviettes…), petite maroquinerie, jouets, bijoux… Les textiles collectés sont vendus dans des boutiques, utilisés dans des ateliers de chiffons, recyclés en isolant métisse

Ce qui ne se tri pas : films et sac plastique, yaourts, barquettes en polystyrène, pots de fleurs, vaisselles, porcelaine, faïence.

Le tri de ces emballages permet de leur donner une deuxième vie, en les recyclant en pull polaire, tuyau, papier cadeau, papier peint, en pièce de bricolage… et préserve l'environnement en diminuant l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables (pétrole, gaz, uranium, fer, bauxite…). Continuons ensemble à préserver notre planète en triant nos emballages ménagers.

➢ Les ordures ménagères

Les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés dans des containers destinés à cet effet. Ils ne doivent contenir uniquement des déchets ménagers. Il est interdit de mettre tous les déchets qui peuvent se recycler ou dits « dangereux » (huile de vidange, piles, batteries, pneus, électroménager, cartons, déchets verts…) dans les bacs d'ordures ménagères.
Vous devez vous rendre dans l'une de nos déchèteries ou à l'ISDND.

➢ La redevance d'enlèvement des ordures ménagères

La redevance ne concerne pas que la collecte et le traitement des ordures ménagères mais également les coûts d'investissement et de fonctionnement des 30 points d'apport volontaire, des 4 déchèteries, et de l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux).

↳ Le calcul :

REOM = Montant de la base pour un adulte collecté une fois par semaine X le nombre de bases qui dépend du critère de chacun X le coefficient de collecte

La facturation est semestrielle, la situation est appréciée au 1er Janvier 2017 pour le calcul de la REOM du 1er semestre 2017, et au 1er Juillet 2017 pour le calcul du 2ème semestre 2017.

Ces différents facteurs ont été votés lors de réunions et assemblées générales par les élus des 35 communes concernées. Au cours de l'assemblée générale du Jeudi 15 Décembre 2016, il a été décidé, que compte tenu des efforts réalisés pour baisser les tonnages en ordures ménagères et pour inciter la population à accomplir le geste de tri, de ne pas augmenter la base de la REOM (75€19) et de ne changer aucun critère. La REOM 2017 a été voté par 47 élus à l'unanimité.

Pour permettre la mise à jour régulière des fichiers, nous vous demandons de nous signaler tout changement de situation par courrier accompagné d'un justificatif (attestation de vente, bulletin de décès, acte de naissance, quittance de loyer…)

➢ Campagne des bâches agricoles :

2 campagnes pour les plastiques agricoles (bâches d'ensilage, les films d'enrubannage, les ficelles et les filets) :

- 13 et 15 février 2017 uniquement à la déchèterie de Rochefort Montagne,
- 10 et 15 mai 2017 à l'ISDND de Saint Sauves, déchèterie de Rochefort Montagne, Bagnols, Saint Germain Prés Herment.

Des sacs sont à la disposition des agriculteurs sur simple demande au SMCTOM.

Afin d'améliorer et de simplifier le service aux usagers, le SMCTOM de la Haute Dordogne apporte à partir du lundi 3 avril 2017 une modification des heures et jours d'accueil à la déchetterie de **Bagnols** et de **Saint Germain Prés Herment.**

Déchetterie de la Bourboule :
Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Déchetterie de Rochefort-Montagne :
Lundi – Mardi – Mercredi – Vendredi – Samedi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Déchetterie de Bagnols :
Mardi – Jeudi – Samedi
de 9h à 12h et de 13h à 17h

Déchetterie de Saint-Germain Prés Herment :
Lundi – Mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
et le samedi matin de 8h30 à 13h

➢ Siège du SMCTOM de la Haute Dordogne

Le siège du SMCTOM de la Haute Dordogne se situe désormais : 4 route de Tulle 63760 BOURG LASTIC, 04.73.21.88.46.

Depuis 2016, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin propose, dans le cadre du Contrat territorial Chavanon en action, un **accompagnement technique** et **une aide financière** aux propriétaires forestiers de l'ensemble du bassin versant du Chavanon (y compris hors PNR), via le dispositif OPAFE (Opération Programmée d'Amélioration Foncière et Environnementale).

Ce programme, ouvert jusqu'en 2019, a pour objectif **de diversifier les modes de gestion forestière et de réduire leur impact sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques.**

Les **propriétaires forestiers** (**dont les collectivités**) peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, pour 4 types d'opérations possibles :

- Renouvellement d'une futaie résineuse par régénération naturelle
- Irrégularisation de peuplements forestiers (forêt continue)
- Amélioration des peuplements feuillus et de pin
- Reboisement diversifié de coupes rases résineuses

Le PNR se tient donc à la disposition des propriétaires de parcelles forestières avec un enjeu important pour les milieux aquatiques pouvant être intéressés par le dispositif OPAFE.

Contacts :

Chargé de mission forêt et animateur de la Charte forestière de territoire

Thomas MIGNAUT

t.mignaut@pnr-millevaches.fr

05 55 96 97 05

Chargée de mission eau et milieux aquatique et coordinatrice du Contrat Chavanon

Agathe CHAUVIN

j.collet@pnr-millevaches.fr

05 55 96 97 04

Pour plus d'informations : http://www.pnr-millevaches.fr/Aides-forestieres-2015-2017

adil
Agence Départementale d'Information sur le Logement du Puy-de-Dôme

INFO→ ÉNERGIE

Pour toutes vos **questions** en matière de rénovation énergétique, location ou vente de logement, projet immobilier, simulation financière ou fiscale, travaux, dans le logement collectif ou individuel

*Demandez des **conseils** d'experts avant d'agir !*

Contactez le guichet unique gratuit, neutre et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Des **permanences juridiques** sont assurées dans cinq villes du département :

- **AMBERT** : Le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- **COURNON** : Les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **ISSOIRE** : Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **RIOM** : Les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **THIERS** : Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 75
contact@adil63.org
www.adil63.org